

AIDE EXCEPTIONNELLE pour l'accès au logement des étudiants en Ille-et-Vilaine



Une aide exceptionnelle du Fonds de Solidarité Logement (FSL)
à l'installation des étudiants boursiers primo locataires

CODE PIÈCE : 10210 01 Q



Vous pouvez bénéficier de l'aide exceptionnelle 2021 du Département pour accéder à un nouveau logement en Ille-et-Vilaine si :
- vous êtes étudiant boursier
- vous êtes locataire pour la première fois
- il ne s'agit pas d'un logement CROUS

Cette aide forfaitaire de 400 € peut vous être directement versée.

Si vous vivez en couple et que votre conjoint-e est étudiant-e, une seule aide exceptionnelle sera accordée.

Si vous vivez en couple et que votre conjoint-e est salarié-e, demandeur-se d'emploi, etc. l'aide exceptionnelle ne pourra vous être accordée. En revanche, vous pouvez solliciter le Locapass (Action logement) et/ou le Loge Accès 35.



Comment bénéficier de cette aide exceptionnelle ?

► S'assurer que vous avez bien réalisé une demande d'allocation logement (APL) et mettre à jour tous vos changements de situation (adresse, situation familiale, situation professionnelle) auprès de la CAF.

► Compléter ce formulaire.

► Pour les allocataires MSA : joindre une copie de votre bail.

► Pour tous : joindre un relevé d'identité bancaire au format BIC/IBAN

► Adresser formulaire et pièces justificatives par voie postale à **Caf d'Ille-et-Vilaine, Cours des Alliés, 35028 Rennes Cedex 9**



Vous avez jusqu'au 15 novembre pour adresser une demande. Passé ce délai, la demande ne pourra plus être étudiée



Votre foyer

Numéro allocataire Caf du demandeur

ou

Matricule MSA du demandeur (numéro de sécurité sociale)

Demandeur (vous)

Nom ▶▶▶▶▶▶▶▶

Prénom ▶▶▶▶▶▶▶▶

Date de naissance ▶

Téléphone ▶▶▶▶▶▶▶▶

E-mail ▶▶▶▶▶▶▶▶

Situation à la rentrée 2021 Étudiant-e boursier-ère
 Étudiant-e non boursier-ère

Votre conjoint-e (pacsé.e, marié.e, concubin.e)

Étudiant-e
 Salarié-e
 Demandeur-se d'emploi
 autre, précisez : _____



Votre nouveau logement

Votre nouveau contrat de location débute le : / / 20 (jj/mm/année)

Indiquez la date qui est mentionnée sur votre contrat de location.

Adresse du nouveau logement : _____

Code postal : Ville : _____

S'agit-il de votre première location ? Oui Non

Étiez-vous précédemment locataire en résidence CROUS ? Oui Non



Attestation sur l'honneur

Je sollicite l'aide forfaitaire exceptionnelle mise en place par le Département d'Ille-et-Vilaine pour m'installer dans mon premier logement.

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations indiquées sur la présente demande.

Je m'engage à entrer dans un logement adapté à mes ressources actuelles et à ma situation.

Fait à : _____

Le : _____

Signature obligatoire :

Emplacement réservé à la Caf ▼



* 0 0 0 0 0 0 0 1 0 2 1 0 0 0 0 0 0 0 0 *